

RGPD-Informations relatives à l'inscription au transport scolaire

Ce document a pour objet de vous informer :

- des engagements en matière de protection des données à caractère personnel,
- de vos droits et des modalités de l'utilisation de vos données personnelles.

Responsable de traitement

Le responsable de traitement de vos données personnelles est le Président de la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Pour exercer vos droits ou pour toute interrogation concernant le traitement de vos données personnelles, vous pouvez prendre contact avec le délégué de la protection des données personnelles (DPO) de la Communauté Urbaine soit par courrier: Château de la Verrerie BP 90069 71206 Le Creusot cedex, soit par mail : dpo@creusot-montceau.org

Pour tout besoin d'assistance ou d'information concernant le service de transport scolaire, vous pouvez contacter: transportscolaire@creusot-montceau.org

Traitement de vos données personnelles

Le traitement des données est fondé sur l'exécution de la mission d'intérêt public que constitue la mise en œuvre du service de transport scolaire.

La finalité du traitement est la gestion du service de transport scolaire (demande et gestion des titres de transport, gestion de la participation financière au transport, affectation d'un itinéraire et contrôle de son utilisation, information des usagers notamment en cas de problème sur le réseau de transport scolaire).

Les informations demandées sont obligatoires pour bénéficier du service en question. En cas de refus de la part de l'utilisateur de fournir les informations obligatoires, il n'aura pas accès aux services de transports scolaires.

Les destinataires des données sont :

- Les agents de la direction des transports et de la mobilité et de la direction des finances de la CUCM
- Les agents des exploitants des transports scolaires
- Les agents des fournisseurs d'aide à l'exploitation, billettique, monétique, information voyageur et datas.
- Les agents de l'imprimeur des titres de transport
- Les agents du fournisseur de la solution logicielle

Etant précisé, que seuls les agents strictement habilités dans le cadre de leurs fonctions auront accès à ces données.

Certaines données personnelles peuvent être adressées à des tiers ou à des autorités légalement habilitées (ex. administrations de l'état, instances de contrôle) et ce pour satisfaire nos obligations légales, réglementaires ou conventionnelles.

Les données seront conservées durant le temps d'utilisation des services de transports scolaires par l'élève plus deux années supplémentaires. Elles seront effacées ou seront anonymisées pour être conservées uniquement à des fins statistiques.

Droits de la personne concernée par le traitement

Dans le cadre du traitement de vos données à caractère personnel, vous disposez de plusieurs droits que vous pouvez exercer auprès du DPO de la Communauté Urbaine Creusot Montceau à l'adresse mail suivante : dpo@creusot-montceau.org

En fonction de la nature du traitement vous bénéficiez du :

- droit d'**accéder à vos données** faisant l'objet d'un traitement (article 15 du RGPD),
- droit de **retirer votre consentement à tout moment**, sans remettre en cause le traitement mis en œuvre jusque-là (article 7 du RGPD),
- droit d'**obtenir la rectification de données inexactes** ou le complément de données incomplètes (article 16 du RGPD),
- droit d'obtenir l'**effacement de vos données**, dans les cas prévus à l'article 17 du RGPD,
- droit d'**obtenir la limitation du traitement** exercé sur vos données pour stopper tout ou partie du traitement de vos données, à l'exception de leur conservation (article 18 du RGPD),
- droit à la **portabilité de vos données** (article 20 du RGPD),
- droit de vous **opposer au traitement** pour des raisons tenant à votre situation particulière, à un traitement des données vous concernant, y compris un profilage (article 21 du RGPD),
- droit d'**introduire une réclamation** auprès de la CNIL (article 13 du RGPD).

Prise de décision automatisée

Il est indiqué qu'il n'est pas procédé, au moyen des données à caractère personnel collectées, à une prise de décision automatisée au sens de la Réglementation en vigueur. Une prise de décision automatisée est une décision prise à l'égard d'une personne, par le biais d'algorithmes appliqués à ses données personnelles, sans qu'aucun être humain n'intervienne dans le processus.

Protection de vos données

La Communauté Urbaine Creusot Montceau et ses sous-traitants mettent en place des mesures de sécurité techniques et organisationnelles en vue de garantir la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des données à caractère personnel afin d'empêcher que celles-ci soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès. Elle assure un niveau de sécurité adapté aux risques liés au traitement et à la nature des données à protéger.

Il vous incombe d'assurer la confidentialité du mot de passe vous permettant d'accéder à votre compte : ne communiquez cette information à personne et n'oubliez pas de vous déconnecter avant de quitter un service.